

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

*Création du S.I.V.U. par arrêté préfectoral du 4 avril 2000*

**Séance publique du 28 janvier 2020**

Membres en exercice : 8  
Date de Publicité : 29 janvier 2020

D/2020-001

Aujourd'hui, mardi 28 janvier, à 14 heures 30, s'est réuni à son siège, 40 avenue de la Gare, à Bordeaux, le comité syndical sous la présidence de :

**Madame Emmanuelle CUNY, Présidente du SIVU**

Etaient présents :

*A titre de titulaires :*

Mesdames CUNY, MARCHAND, JAMET, POITREAU et LABORDE et Messieurs LAMAISON et BRASSEUR

*A titre de suppléant :*

Etaient excusés :

Mesdames BOISSEAU, DARTEYRE, JARTY-ROY, WALRYCK, BOUILHET, LIRE et LACROIX et Messieurs du PARC et PRADELS

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE BORDEAUX-MÉRIGNAC**

**D-2020/001**

***Assiette citoyenne et lutte contre le gaspillage alimentaire  
Approbation - Autorisation***

Madame Emmanuelle CUNY, Présidente, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre d'un programme d'éducation au goût et de lutte contre le gaspillage alimentaire, notre établissement a passé une convention de financement (20 000 euros) avec l'Etat en son nom et pour le compte des deux villes. Le comité syndical en a validé les termes par délibération n° 2019/021, du 4 octobre 2019.

Cette action est maintenant en cours. Par exemple :

- Une première série de formations des cuisiniers de l'établissement aux nouvelles pratiques végétariennes a été réalisée avec le Chef Molle de Blanquefort ; d'autres doivent suivre. Des actions de formation vont aussi s'adresser au personnel des satellites, en lien avec le CNFPT.
- De nouvelles campagnes de pesées de denrées non consommées dans des écoles tests, préfigurant une nouvelle revue de grammage, sont programmées ce trimestre. Elles permettront de réajuster le cas échéant certaines recettes en fonction des niveaux de consommation.
- Mérignac développe les tables de tri, met en place des actions de compostage avec l'association Détritivores. Bordeaux poursuit également le développement des tables de tri, les selfs en autonomie et la mise en place d'« ambassadeurs du goût » dans quelques écoles tests.
- Des actions de sensibilisation et de communication avec les personnels et les enfants sont en cours de préparation pour ce semestre afin de faire découvrir des denrées mal consommées et mettre en valeur des produits. Ces actions pourront s'effectuer en lien avec des producteurs et des diététiciens.

Un bilan détaillé de ce programme d'actions récemment décidé sera effectué à échéance d'un an, soit après la prochaine rentrée scolaire.

L'objet de la présente convention est d'acter le principe d'une répartition des financements octroyés par l'Etat avec la ville de Mérignac. La convention actant ce même principe avec la ville de Bordeaux vous sera proposée ultérieurement.

## LE COMITE SYNDICAL

Après en avoir délibéré décide

**Article 1 :**

D'approuver le projet de convention entre le SIVU et la Ville de Mérignac, tel qu'annexé à la présente.

**Article 2 :**

D'autoriser Madame la Présidente à signer cette convention et tout document relatif à cette affaire

La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

Voix pour : 7

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré à Bordeaux, au siège du SIVU, le 28/01/2020

La Présidente,



Emmanuelle CUNY

## **CONVENTION**

### **relative à la déclinaison régionale du Programme National pour l'Alimentation**

#### **ENTRE**

La Ville de Mérignac, représentée par son Maire, Alain Anziani habilité aux fins des présentes en vertu de la délibération du Conseil Municipal n°....., en date du....., reçue en Préfecture le.....

**Et**

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Bordeaux-Mérignac (SIVU) pour la restauration collective, représenté par sa présidente Emmanuelle Cuny, habilitée aux fins des présentes en vertu de la délibération du Conseil Syndical n°....., en date du....., reçue en Préfecture le.....

#### **Il est préalablement exposé ce qui suit :**

Depuis plusieurs années, les villes de Bordeaux et de Mérignac se sont engagées dans des démarches de lutte contre le gaspillage alimentaire et d'éducation au goût en partenariat avec le SIVU Bordeaux Mérignac.

En 2018, ces trois partenaires ont répondu conjointement à un appel à projet relatif à la déclinaison régionale du Programme National pour l'Alimentation avec comme porteur de projet principal le SIVU Bordeaux Mérignac. Ce projet a été retenu et se voit bénéficier d'un financement commun de 20 000 € TTC par le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Ce financement sera attribué au SIVU selon des modalités fixées dans la convention 2019-PRALIM-NA-07.

Ce financement a pour objet de participer aux dépenses de formation et de sensibilisation des personnels des deux villes engagés dans les démarches d'éducation au goût et de lutte contre le gaspillage, notamment au travers du projet « Assiette Citoyenne : manger mieux pour gaspiller moins ».

Il est donc proposé d'établir la présente convention entre la Ville de Mérignac et le SIVU afin de fixer les modalités de participation financière du SIVU à ce projet et d'établir les règles de reversements des financements obtenus par le ministère.

Il a été convenu ce qui suit :

#### Article 1 – Objet

L'objet de la présente convention est de fixer les modalités de participation financière du SIVU au projet de la ville de Mérignac « **Assiette citoyenne : manger mieux pour gaspiller moins** » dont la description et les objectifs sont définis dans la fiche projet annexée à cette convention et qui fait par ailleurs l'objet d'un soutien financier du ministère de l'agriculture de l'agroalimentaire et de la forêt dans le cadre de la déclinaison du Programme national pour l'alimentation.

#### Article 2 – Participation financière du SIVU

Le SIVU accorde à la Ville un montant financier de **7 500€ nets de taxe** (sept mille cinq cent euros nets de taxe). Ce montant est imputable sur le budget du SIVU, après réception des crédits de soutien du ministère de l'agriculture de l'agroalimentaire et de la forêt dans le cadre de la déclinaison du Programme national pour l'alimentation.

L'ordonnateur est La Présidente du SIVU BORDEAUX - MERIGNAC

Le comptable assignataire est le trésorier de Pessac

#### Article 3 – Modalités de versement

Le montant défini à l'article 2 de la présente convention sera versé dans les conditions suivantes :

**Un versement au plus tard un mois après la réception de la totalité de l'aide financière accordée par le ministère soit le 31 décembre 2020.**

#### Domiciliation des paiements

Titulaire du compte : **Trésorerie de Pessac**

Banque : Banque de France - Bordeaux

#### Article 4 – Contenu et nature des actions

La Ville mettra en œuvre les actions conformément au programme et au budget annoncés dans la fiche projet, annexée à la présente convention.

#### Article 5 – Disposition de résiliation, reversement

La convention sera résiliée de fait si le projet n'aboutit pas et si la ville n'a pas remis les documents nécessaires au versement de l'aide du ministère au plus tard en novembre 2020.

**Article 6 - Engagements de la Ville**

La ville s'engage à mener à bien l'opération financée dans le respect de la (ou des) réglementation(s) qui la concerne.

Elle s'engage à fournir, le cas échéant, les livrables prévus dans la fiche projet.

**Article 7 – Litiges**

En cas de contestations et litiges relatifs à l'exécution et/ou à l'interprétation de la présente convention, les parties conviennent de rechercher un accord amiable. À défaut le différend sera porté devant la juridiction territorialement compétente conformément aux dispositions prévues par la législation en vigueur.

**Article 8 – Disposition finale**

La présente convention comprend 8 articles et 1 fiche projet ; elle a été établie en deux exemplaires originaux.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Le Maire de Mérignac  
Alain ANZIANI

La Présidente du SIVU  
Emmanuelle CUNY

**ANNEXE : fiche projet pour la déclinaison régionale  
du programme national pour l'alimentation 2019**

## Préfecture de la région Nouvelle Aquitaine



Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, Service Régional de l'Alimentation, Unité Alimentation et IAA

Tél : 05-56-00-43-75 / 05-56-00-42-21

Courriel :  
sral.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

**Codification de l'action** (A remplir par la DRAAF) :

**2019-PRALIM-NA-07**

**Axes et thèmes du PNA**

- Education alimentaire de la jeunesse
- Lutte contre le gaspillage alimentaire

### Institution/structure pilote du projet

Nom : SIVU Bordeaux-Mérignac  
Adresse : 40, avenue de la Gare  
Code postal : 33000  
Ville : Bordeaux  
Téléphone : 05 57 00 04 16  
Numéro SIRET : 25330618700035

### Personnes référentes

Nom du représentant légal (signataire de la convention) : Emmanuelle Cuny  
Fonction : Présidente du SIVU  
Nom de la personne chargée du projet : Sandrine Gamel  
Mail : s.gamel@sivubm.com

### Intitulé du projet

**Assiette citoyenne : Manger mieux pour gaspiller moins**

#### **Institutions/structures partenaires techniques** (préciser leur rôle dans le projet)

*Le porteur du Projet est le SIVU de Bordeaux Mérignac, la cuisine centrale en liaison froide des villes de Bordeaux et Mérignac. Il est en charge de l'élaboration, la fabrication et la livraison des repas en majorité à destination des enfants des écoles primaires. Il est le pilote coordonnateur de l'action, et la lutte contre le gaspillage commence à son niveau.*

*Les villes de Bordeaux et de Mérignac sont les partenaires opérationnels et constituent le soutien logistique du projet. Elles gèrent les satellites de restauration et prennent de ce fait en compte le public ciblé par le projet*

#### **Objectifs du projet**

Le projet s'adresse aux professionnels et aux enfants des écoles élémentaires et au personnel des structures (SIVU et villes.) Il a pour objectif :

- L'éducation à l'alimentation des enfants à l'éveil et au goût. Ce thème sera décliné au travers d'une sensibilisation et d'une formation des personnels d'animation et de restauration, et également de la mise en œuvre d'ateliers à l'attention des enfants pour leur permettre de devenir acteurs de leurs repas et de leur santé
- L'amélioration du temps de repas et le développement de lieux de restauration permettant un apprentissage convivial et propice à de multiples découvertes
- La sensibilisation au gaspillage alimentaire avec le développement d'outils de communication, une campagne de pesée des déchets avec une revue de grammages, un tri sélectif et une valorisation des bio-déchets...

Le rapprochement du producteur (SIVU) et du consommateur final (enfants et adultes) : de la cuisine centrale à l'assiette avec notamment le développement de formations techniques adaptés aux nouveaux comportements alimentaires (végétarisme...) et l'élaboration de nouvelles recettes.

**Public cible, bénéficiaires et nombre**

Les enfants des écoles élémentaires de Bordeaux et de Mérignac ainsi que les adultes au contact de ces enfants

Le personnel de production du SIVU (une dizaine de personnes et à terme une quarantaine de personnes)

**Description du projet (deux pages maximum)****Contexte de l'action :**

Le SIVU est établissement public, de 110 salariés, proposant un site de production de 23 000 repas par jour sur environ 200 sites des villes de Bordeaux et Mérignac. Plus de 80 % des convives sont des enfants scolarisés, notamment sur les écoles élémentaires.

La convention de janvier 2017 précise les relations entre le SIVU et les Villes et les modalités pratiques de la répartition des compétences en matière de restauration collective :

Ces compétences sont :

- L'élaboration, la production et la livraison des repas par le SIVU
- Les villes se chargeant du service à l'utilisateur

La convention a également pour objectif d'améliorer la prestation de production de repas et de développer les collaborations entre les différentes parties avec des objectifs quantitatifs (liés à la croissance démographique) et qualitatifs (liés à l'évolution des comportements alimentaires).

En parallèle de la mise en œuvre de la convention, un projet politique propose de lutter contre le gaspillage alimentaire et de favoriser l'éducation et l'éveil au goût des enfants.

Dans ce cadre, une première action de lutte contre le gaspillage alimentaire a été menée en 2016 sur plus de 10 % des effectifs scolaires des 2 villes. Cette action a consisté à réaliser des pesées de déchets alimentaires sur les offices de restauration élémentaires des 2 villes. L'étude des résultats obtenus a permis la modification du plan alimentaire et du tableau des grammages des denrées pour diminuer les déchets et mieux adapter le choix des menus au goût des enfants.

Suite à cette première campagne de pesée, les 2 villes et le SIVU souhaitent continuer leur démarche et l'élargir à l'éducation au goût dans les écoles élémentaires et mettre en place une généralisation du tri sélectifs des déchets dans les offices et à leur valorisation.

De plus, ces actions s'inscrivent dans le cadre de la loi EGALIM et plus particulièrement dans ses objectifs de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cuisines centrales.

D'autre part, la Métropole de Bordeaux développe un projet alimentaire de territoire dont le SIVU est un partenaire actif notamment au niveau de la gouvernance, et une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Ce projet regroupe donc un ensemble d'objectifs et de thématiques qui s'inscrivent à la fois dans la continuité des actions engagées par le SIVU et les Villes de Bordeaux et Mérignac, mais également des partenaires territoriaux et du contexte national sur l'alimentation, la lutte contre le gaspillage et ses ramifications (éveil au goût, éducation des enfants).

**Actions à mettre en œuvre****Mérignac :**

Le projet « Assiette Citoyenne » a été déployé en 2018-2019 sur un site pilote de la Ville, l'école élémentaire du Parc (250 enfants), en vue d'être dupliqué progressivement à l'ensemble des écoles de la ville (13 offices de restauration élémentaires et 16 maternelles).

L'accompagnement effectué sur l'école du Parc a pu être assuré par plusieurs acteurs locaux:

- ▶ Le service Zéro Déchets Zéro Gaspi de Bordeaux Métropole
- ▶ L'association Les Détritivores pour la collecte des bios déchets et des interventions pédagogiques auprès des enfants
- ▶ La société Nutrikéo pour la formation d'agents municipaux pour mener des actions d'éducation au goût, et la tenue d'ateliers pédagogiques.

L'objectif est de pouvoir s'inspirer du projet construit sur le Parc et de sa réussite pour continuer à **former les professionnels intervenant auprès des enfants**. Cette montée en compétence sur les thématiques de l'éducation au goût et de la lutte contre le gaspillage alimentaire des agents de restauration ainsi que des agents d'animation permettra ainsi de mener à bien le projet sur 4 écoles supplémentaires en 2019-2020 (Bourran, Jean Jaurès, Arnaud Lafon et Marcelin Berthelot), ciblant ainsi plus de 1000 enfants supplémentaires fréquentant les offices de restauration Mérignacais, et plus de 50 professionnels parmi les agents de restauration et d'animation des écoles.

Les actions prévisionnelles qui seront ainsi mises en œuvre au sein de ces écoles à l'aide des formations suivies par les agents municipaux reprendront les expériences positives abouties sur l'école pilote, telles que :

- ▶ Installation d'une table de tri des bios déchets et valorisation de ces derniers
- ▶ Réalisation de pesées thématiques pour identifier les leviers de lutte contre le Gaspillage Alimentaire
- ▶ Réalisation d'activités thématiques sur le temps périscolaire
- ▶ Evolution de l'espace de restauration et adaptation des pratiques
- ▶ Interventions ciblés sur le temps de pause méridienne et l'ALSH
- ▶ Réalisation d'actions transversales avec les partenaires internes et externes

Les objectifs sont donc multiples via ce projet : Sensibiliser les enfants aux enjeux que représente le temps de repas pour



leur bien-être, professionnaliser les agents municipaux sur les thématiques d'éducation au goût, réduire le gaspillage alimentaire, intégrer ces thématiques dans les pratiques quotidiennes, et ainsi diminuer la quantité de déchets produits quotidiennement sur les offices de restauration et valoriser les déchets résiduels.

### Bordeaux :

La Ville mène depuis 2018 un projet sur l'Eveil au Goût dans les restaurants scolaires des 50 écoles élémentaires de Bordeaux. Les actions de ce projet interviennent à différents niveaux, dans et autour de l'assiette avec un travail sur les menus, la décoration des restaurants mais aussi l'implication des enfants dans leur consommation quotidienne et l'évaluation de la prestation alimentaire.

- ▶ Travail sur la proposition des menus avec des plats plus simples et ainsi permettre aux enfants de retrouver le goût des produits bruts.
- ▶ Mise en place du self en autonomie : les enfants se servent seul, choisissent seul la quantité qu'ils souhaitent manger et s'engagent à la consommer.
- ▶ Affichage du menu à l'entrée du restaurant scolaire : informer les enfants du contenu du repas pour leur permettre d'anticiper la composition de leur plateau.
- ▶ Illustration de la ligne du self et du menu : de visualiser le produit qu'ils vont consommer.
- ▶ Décoration du restaurant scolaire : rendre le cadre du repas plus agréable
- ▶ Création d'une mascotte : il s'agit d'un personnage (Miss Miam Miam/Mister GouGou) qui véhicule un message ludique et éducatif autour de la nutrition.
- ▶ Implication des enfants dans l'évaluation de la prestation alimentaire : création d'une boîte à vote « j'aime / je n'aime pas » et création des ambassadeurs du goût.
- ▶ Animation fontaine à chocolat et smoothie : permettent de ne pas oublier la notion de plaisir autour de l'alimentation

Notre objectif est de déployer ce projet sur les écoles maternelles à la rentrée 2019.

De plus, depuis 2018 un groupe de RDS nous accompagne lors des commissions des menus.

Enfin dans le cadre de la lutte contre le gaspillage et de l'étude menée par le SIVU, de nouvelles sessions de pesée vont être mises en place cette année sur les écoles de la Ville.

Les objectifs de ces actions sont de sensibiliser les enfants à l'éducation au goût, au gaspillage alimentaire mais aussi de former le personnel municipal à la nutrition.

### SIVU :

Le SIVU pilote ce projet et intervient d'un point de vue apport logistique et ressource auprès des deux villes.

Ainsi, il a procédé à un recrutement dans le cadre d'une formation en alternance d'une étudiante (diététicienne nutritionniste diplômée) en Licence science de la nutrition. Une présence à temps plein à partir du mois d'avril au sein du Pôle qualité et achats avec pour missions :

1. Evaluation du gaspillage alimentaire dans les écoles élémentaires. Avec des pesées sur sites (sur 5 écoles de Bordeaux et 1 école de Mérignac)
2. Intervention lors d'animations sur les écoles de Bordeaux avec une diététicienne en Avril-Mai et début Juin.
3. Une deuxième session des pesées fin Juin sur les mêmes écoles de Bordeaux et de Mérignac afin d'évaluer l'évolution de la consommation.

Une formation des cuisiniers du SIVU à la connaissance des menus végétariens a été entreprise avec pour objectifs : concevoir des plats végétariens réalisables dans le cadre de notre outil de production et la nature de nos approvisionnements

Première séance le 20 Juin. Objectif de ce cours : Créer le menu du goût d'Octobre 2019.

Participation à la journée de clôture du projet le 4 juillet avec Mérignac pour les ateliers sur les fruits. (Présence d'un cuisinier SIVU, de notre stagiaire en alternance et de la diététicienne du SIVU)

Cette participation a permis de montrer l'évidence de mettre à disposition des villes de la ressource technique par l'intermédiaire du chef de production du SIVU. En effet, une fois par semaine, celui-ci se rendra sur les restaurants

satellites des 2 villes afin d'apporter ses compétences en matière de techniques culinaires de restauration.

Objectif : aider à la montée en compétence dans la gestion du service de restauration

Participations régulières à de nombreuses actions de communication destinées aux convives scolaires avec la création de support de communication (affiches...) dans le cadres d'animations diverses

#### A venir pour tous :

Les revues de grammage vont arriver avec la conclusion de l'étude sur le gaspillage. Poursuite de l'étude prévue en septembre 2019 :

- ▶ Pour les séniors : Ajustement à la marge de certaines catégories de produits (tels que les Féculents)
- ▶ Pour les scolaires : On spécifiera le grammage au plat
  - Il faudra arbitrer sur les familles de produits choisis (conformément aux choix effectués dans les réunions techniques)
  - Dès la fin de la première quinzaine de septembre seront lancées les pesées sur certains produits (pas forcément tous les jours)
    - Nécessite les balances et les seaux
    - Uniquement les élémentaires
    - Résultats récupérés par les villes puis remontés au SIVU
  - Exploitation début décembre des résultats

#### Echéancier du projet

Date de démarrage : juin 2019

Date prévisionnelle de fin : septembre 2020

Dates des principales étapes :

- Campagnes de pesées : Juin 2019 et Octobre 2019
- Révision des grammages de certains plats : Décembre 2019
- Analyse des résultats : janvier 2020

#### Indicateurs et livrables prévus en fin d'action

*Indicateurs : Campagnes de pesées*

*Livrables : Rapport Bilan*

*Grille de grammages adaptés*

#### Perspectives de l'action

Mise en place au sein d'un groupe de travail (Réunion technique SIVU – Villes) d'un point récurrent « Revue des grammages adaptés ». Récurrence à définir

### **Plan prévisionnel de financement du projet**

#### **Actions principales (préciser fonctionnement et investissements)**

Fonctionnement	Dépenses (montant HT)	Financeurs publics	Recettes (montant HT)
Pilotage SIVU	9 500 €	Autofinancement	9 500 €
Formation des cuisiniers du SIVU	5 000 €	DRAAF Nouvelle-Aquitaine	20 000 €
Formation des personnels de Mérignac	7 500 €		
Formation des personnels de Bordeaux	7 500 €		
<b>Total</b>	<b>29 500 €</b>		<b>29 500 €</b>
<b>Préciser le cas échéant le lien existant avec d'autres programmes de financement du ministère (réseau rural, CASDAR, autre budget opérationnel de programme etc...)</b>			